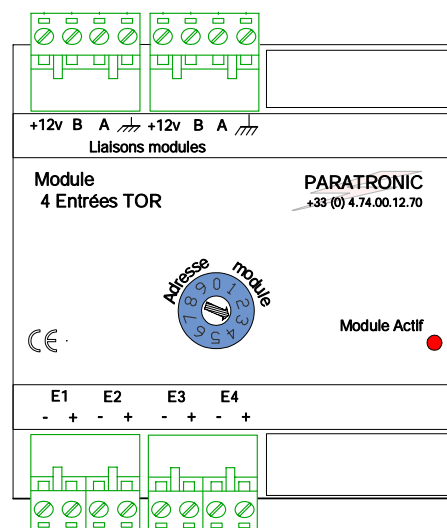


Les modules d'extension entrées logiques étendent le nombre d'entrées TOR d'un transmetteur TBR ou d'une centrale d'acquisition CPL/CPL+, via le bus d'extension RS485. Ils conviennent aussi pour tout matériel qui s'interface avec les capteurs Jbus sur une liaison RS485. Avec la gestion d'un mode de veille, ils sont particulièrement adaptés pour les installations nécessitant de faibles consommations.

Modèles:

Réf: Module-TOR

Module 4 entrées TOR : 4 entrées logiques



Caractéristiques générales:

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - Présentation | boitier plastique modulaire |
| - Matière | Polycarbonate et Macrolon |
| - Fixation | rail DIN |
| - Dimensions en mm: | L=70, H=105, P=58 (4 modules) |
| - Poids (g): | 150 |
| - Indice de protection: | IP20 |
| - Température de fonctionnement: | -20 °C à + 50 °C |
| - Compatibilité électromagnétique : | EN61000-4-4 (transitoires rapides) : niveau 3
EN61000-4-5 (chocs foudre) : niveau 3 (onde combinée 1,2/50, 2 KV sur toutes les entrées MC, MD)
EN61000-6-2, EN61000-6-3 |
| - Sécurité électrique : | EN60950-1 |
| - Santé : | EN62479 |
| - Environnement : | EN50581 |
| - Marquage CE : | CE |

Caractéristiques électriques:

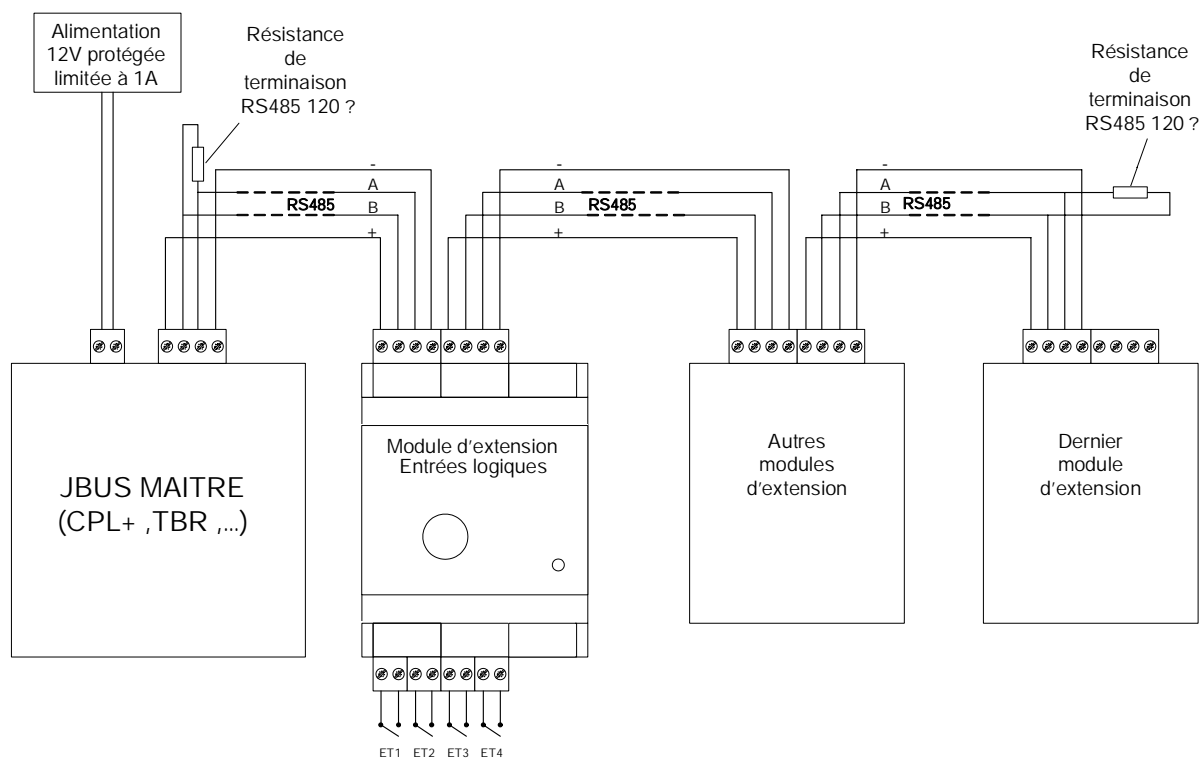
- Tension d'alimentation: 9 à 16V continu, 12V nominal
- Consommation à tension nominale: en veille: 50 μ A
en activité : 7mA (8 tor fermés)
en communication sur ligne chargée 60 Ω : ajouter 50mA contact sec « fermé » < à 3 k Ω , "ouvert" > à 80k Ω
- Type d'entrée: 10ms
- Anti-rebond:

Communication:

- Protocole de communication: Jbus ESCLAVE sur RS485 (voir table Jbus page 4)
- Format de la liaison série: 9600 bauds, 8 bits, sans parité, 1 stop
- Numéro d'esclave: 1 à 9, (0 = hors service) réglable par commutateur

Raccordements:

- Raccorder en cascade le module maître (automate ou centrale d'acquisition) et les différents modules d'extensions, signaux A, B, masse. On place généralement le module maître à une extrémité, mais ce n'est pas obligatoire.
- Raccorder également en cascade le +12V si l'on utilise une alimentation commune. Dans tous les cas, le module d'extension doit recevoir une alimentation 12V continu, limitée en courant à 1A.
- Placer aux 2 extrémités une résistance de charge de 120 Ω entre les signaux A et B, notamment lorsque tous les modules sont situés à plusieurs mètres du maître.



- Pour les modules qui sont situés à plus de 10 mètres du maître, prévoir à chaque extrémité de la liaison, un parafoudre de type PRO SA224 sur les arrivées des lignes RS485.
- Raccorder les différents contacts en veillant à l'interconnexion des terres. Si les terres ne peuvent être interconnectées ou si les contacts sont situés à plus de 10 mètres, prévoir à chaque extrémité de la liaison, un parafoudre de type PRO C8 ou PRO C848.

Mise en service:

- Affecter un numéro d'esclave au module entre 1 et 9, avec le commutateur "adresse module".
- Mettre sous tension et vérifier que la led située en face avant s'allume au moment de l'acquisition.

Utilisation:

Les modules d'extension sont reconnus automatiquement par les centrales CPL/CPL+ et les transmetteurs TBR. Pour une utilisation sur d'autres centrales ou transmetteurs Jbus, procéder comme suit:

- réveiller le module (adresse 16, 0)
- attendre le temps de chauffe du capteur + 1s5
- lire la mesure
- endormir le module (adresse 16, 1)

Table Jbus:

La table Jbus ci-après fournit les adresses des données du module pour le paramétrage des centrales d'acquisition ou automates qui ne savent pas reconnaître automatiquement le type module.

Il est à noter que, lorsque le module est en veille, le premier message Jbus n'est pas décodé. Il faut le répéter, dans un délai de 2 secondes.

A la mise sous tension, le module est réveillé par défaut.

adresse Jbus (décimal)	donnée	fonction Jbus
0	modèle = 0080h	3,4
1	version	3,4
2	[15-8] : réservé [7-3] : nombres d'entrées logiques (4 ou 8) [2-0] : réservé	3,4
3	entrées logique (*)	3,4
16	commandes bit [0] = réveil (0) / veille (1)	3, 4, 6,16

(*) sur poids faibles

Symboles et marquage de sécurité



: Risque de danger. Informations importantes. Se reporter au mode d'emploi.



: Lire le mode d'emploi.



: Conforme aux directives de l'union européenne et de l'AELE.



: La directive européenne 2002/96/CE du 27 janvier 2003, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (Directive DEEE) a été transposée en France par le Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005.

Les appareils électriques ou électroniques, ainsi que leurs pièces détachées et consommables ne doivent en aucun cas être jetés dans les ordures ménagères.

La société PARATRONIC s'est engagée à mettre en place un Système Individuel de Collecte.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques de la société PARATRONIC sont à retourner au siège de notre société, par les clients (Utilisateurs finaux), à l'adresse suivante:

PARATRONIC - Zone Industrielle - Rue des Genêts, 01600 REYRIEUX, France

Les caractéristiques décrites dans ce document peuvent être modifiées sans préavis par le constructeur